

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-616.1 modifiant le règlement SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des installations septiques

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement SH-616 adopté en mai 2019 en vue d'assurer la concordance avec les modifications apportées au programme institué par le règlement SH-615.1 afin d'étendre le programme aux systèmes d'évacuation des eaux et au remplacement de la tuyauterie au plomb.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 octobre 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 7 mars 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 20 mars 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe